



La Ville de Genappe engage plusieurs surveillants de garderies (H/F) pour les écoles de Bousval et Houtain-Le-Val

Missions de la fonction

- Vous assurez la surveillance des enfants durant les récréations et les garderies ;
- Vous vous occupez du change des enfants, de leur donner à manger et de les accompagner dans leur développement si nécessaire ;
- Vous veillez au respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur et des installations scolaires.

Conditions générales

- Vous jouissez des droits civils et politiques et êtes de conduite irréprochable ;
- Idéalement, vous avez une expérience professionnelle en tant que surveillant de garderies ;
- Vous aimez le contact avec les enfants ;
- Vous êtes flexible au niveau des horaires et vous disposez d'un véhicule personnel ;
- Etant donné qu'il s'agit d'un horaire coupé, nous recherchons un candidat qui réside relativement proche. C'est pourquoi, nous analyserons uniquement les candidatures des personnes vivant dans un rayon de 25 km.

Conditions d'emploi

- ➔ Vous êtes engagé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée ;
- ➔ Votre horaire de travail est le suivant
 - École de Bousval : de 12h25 à 13h30 du lundi au vendredi excepté les mercredis soit 4 heures 20 minutes par semaine,
 - École de Houtain-Le-Val : de 12h25 à 13h30 du lundi au vendredi excepté les mercredis soit 4 heures 20 minutes par semaine ;

Procédure

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et d'un extrait de votre casier judiciaire modèle 2 doivent être adressées par courrier au Collège communal, Espace 2000, n° 3 à 1470 Genappe ou par courriel à l'adresse grh@genappe.be pour le **31 juillet 2026** au plus tard.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Virginie Limon, Coordinatrice ATL (067/79.42.44) ou du Service GRH (067/79.42.61-62 ou 63)